

# CRISE SANITAIRE & CONGÉS PAYÉS, LES MANAGERS MIS EN PORTE-À-FAUX !

CE LUNDI 20 AVRIL, LE COMEX A ADRESSÉ UN MAIL « D'ORIENTATIONS » À L'ENSEMBLE DES MANAGERS INVITANT CES DERNIERS À FAIRE POSER 5 À 10 JOURS DE REPOS À LEURS COLLABORATEURS ENTRE LE 20 AVRIL ET LE 31 MAI, CONGÉS PAYÉS INCLUS. POURTANT, EN MATIÈRE DE CA, LA POSTE NE PEUT JURIDIQUEMENT RIEN IMPOSER.

## OÙ EST PASSÉE L'AUTONOMIE DES MANAGERS ?

La Poste ne semble pas ici faire confiance à ses managers de proximité. Les managers ne seraient-ils pas conscients des difficultés que traverse l'entreprise ? Ne sont-ils pas capables de proposer, de leur propre initiative, à leurs collaborateurs de contribuer à l'effort collectif ? Autonomie et responsabilité ne seraient-ils que de vains mots ?

## UNE INVITATION À FAIRE CE QU'ON VOUS DIT !

La Poste nous explique qu'elle n'impose rien ! Il ne s'agirait que d'une incitation laissée à l'appréciation de chaque manager. La Poste évite ainsi le dialogue social.

On sait d'expérience ce qu'il en est de ces amicales propositions et il est peu probable que les managers n'aient d'autre choix que d'appliquer un ordre. La Poste fera-t-elle pression sur les cadres qui n'auraient pas obtenu les 10 jours de congés/agent ? On constate déjà sur le terrain des débordements du « *10 jours pour tous quoi qu'il arrive et quel que soit le type de congé utilisé* ».

## CONTOURNER LE DIALOGUE SOCIAL, C'EST FAIRE PESER LE RISQUE JURIDIQUE SUR LES MANAGERS !

La période que traverse La Poste est incontestablement difficile et il n'est pas illégitime que chacun contribue à l'effort collectif. Cependant, en la période, le droit reste le droit. Malgré les ordonnances, en l'absence d'accord collectif, la pose de CA ne peut être imposée, pas plus en la période qu'auparavant. En glissant des approximations dans son texte sous prétexte de ne rien imposer, La Poste induit insidieusement le manager en erreur. Leur reprochera-t-on aussi d'avoir failli et commis une erreur si des désaccords ou des plaintes se font jour ?

**POLITIQUEMENT IL NE S'AGIT DONC DE LA PART DE LA POSTE QUE D'UNE STRATÉGIE DE CONTOURNEMENT DU DIALOGUE SOCIAL NATIONAL ET DU CADRE RÉGLEMENTAIRE. IN FINE, CELA REVIENT À FAIRE PORTER LE RISQUE JURIDIQUE ET SOCIAL SUR LES MANAGERS.**

## **RESPONSABILISATION OU INSTRUMENTALISATION DES MANAGERS ?**

Dans cette crise sanitaire les managers de proximité sont en première ligne depuis le début et savent que les postières et les postiers ont à cœur de mener à bien leurs missions. **Les managers ont donc besoin d'être soutenus et non instrumentalisés. La CFDT leur conseille de faire valoir leur responsabilité et leur autonomie de décision car eux seuls sont en mesure d'évaluer concrètement la situation de leurs collaborateurs.**



[f3c.cfdt.fr](http://f3c.cfdt.fr)

**LA CFDT EXIGE QUE LA POSTE MANIFESTE PLUS DE RESPECT  
À L'ÉGARD DES MANAGERS  
QUI ONT REDOUBLÉ D'EFFORTS EN CETTE PÉRIODE.  
ILS DOIVENT ÊTRE SOUTENUS ET NON PAS MIS EN DIFFICULTÉ  
S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS**



## **BULLETIN D'ADHÉSION À LA CFDT**

COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

Madame  Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

### **POUR VOUS CONTACTER**

Adresse personnelle : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone (personnel) : .....

Portable : .....

Email (personnel) : .....

Entreprise : .....

Établissement : .....

Code APE/NAF : .....

Activité ou convention collective : .....

Adresse : .....

Téléphone (professionnel) : .....

Fax (professionnel) : .....

Email (personnel) : .....

**Privé**  
 Employé / Ouvrier  
 Technicien / Agent de maîtrise  
 Cadre

**Public**  
 Grade / Groupe  
 Fonction  
 Cadre  
 Non cadre

Métier : .....